

Mis en ligne le 19 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 19/07/2024  
Reçu en préfecture le 19/07/2024  
Publié le   
ID : 084-218400547-20240718-AR SURB202401-AR

**N° SURB 2024-01**

|                      |
|----------------------|
| <b>DEPARTEMENT</b>   |
| VAUCLUSE             |
| <b>CANTON</b>        |
| L'ISLE SUR LA SORGUE |
| <b>COMMUNE</b>       |
| L'ISLE SUR LA SORGUE |

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

### ARRETE DU MAIRE

**OBJET:** Prescription de l'enquête publique unique sur le projet de révision allégée 2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de L'Isle sur la Sorgue,

Le Maire de la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-19, 153-21 et R. 153-8,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R. 123-2 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2021 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2023 prescrivant la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2023 prescrivant la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°2 Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°3 Plan Local d'Urbanisme,

Vu les différents avis recueillis sur le projet de PLU arrêté,

Vu la réunion d'examen conjoint du 1<sup>er</sup> février 2024,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Nîmes n° E24000060/84 du 13 juin 2024 désignant M. Jérôme SEGUIN en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et M. Patrice CONEDERA en qualité de commissaire enquêteur suppléant

**ARRETE**

**Article 1 :** Objet de l'enquête, caractéristiques principales et date à laquelle sera ouverte l'enquête et sa durée

Il sera procédé à une enquête publique unique sur les révisions allégées n° 2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de L'Isle sur la Sorgue, pour une durée de 32 jours à compter du mardi 20 août 2024 et jusqu'au vendredi 20 septembre 2024 inclus.

**Article 2 :** Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et autorité compétente pour prendre cette décision

L'autorité compétente pour approuver les révisions allégées n°2 et 3 du P.L.U. à l'issue de cette enquête publique est le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle sur la Sorgue.

**Article 3 :** Nom et qualités du commissaire enquêteur

Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné M. Jérôme SEGUIN en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et M. Patrice CONEDERA en qualité de commissaire enquêteur suppléant

**Article 4 :** Lieux et jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur les registres prévus à cet effet

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux projets de P.L.U.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de L'Isle sur la Sorgue pendant 32 jours consécutifs à compter du mardi 20 août 2024 jusqu'au vendredi 20 septembre 2024 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie c'est-à-dire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance des différentes pièces du dossier et des observations formulées et :

- consigner éventuellement ses propres observations sur le registre d'enquête,
- ou les adresser par écrit à la Mairie de L'isle sur la Sorgue - Hôtel de Ville - rue Carnot - BP 50038 – 84801 L'Isle sur la Sorgue Cedex 01 à l'attention de M. Jérôme SEGUIN, Commissaire enquêteur,
- ou par courriel à l'adresse [enquete.publique.plu@islesurlasorgue.fr](mailto:enquete.publique.plu@islesurlasorgue.fr) avec en objet la mention « Enquête publique PLU, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur ».

**Article 5 :** Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de L'Isle sur la Sorgue (service urbanisme) les :

Mardi 20 août 2024 de 8h30 à 12h00  
Jeudi 29 août de 14h à 17h  
Mercredi 4 septembre de 8h30 à 12h  
Vendredi 20 septembre de 14h à 17h00

**Article 6 :** Durée et lieux où à l'issue de l'enquête le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique le ou les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les

conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de L'Isle sur la Sorgue les jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Ville (<http://islesurlasorgue.fr/>).

**Article 7 :** Existence d'une évaluation environnementale et les lieux où des documents peuvent être consultés

Parmi les pièces réglementaires de la révision allégée et de la modification de P.L.U. figure une évaluation de l'incidence de la révision allégée sur l'environnement. Elle est consultable en Mairie de L'Isle sur la Sorgue, service urbanisme.

**Article 8 :** Existence de l'avis de l'autorité administrative de l'Etat en matière environnementale (L. 104-6 du Code de l'Urbanisme)

Les avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement seront annexés au projet de révision allégée et de modification du P.L.U. et consultables en Mairie de L'Isle sur la Sorgue, service urbanisme.

**Article 9 :** Identité des personnes responsables du projet

La personne responsable de l'élaboration du P.L.U. est la Commune de L'Isle sur la Sorgue, représentée par son Maire, M. Pierre GONZALVEZ, et dont le siège administratif est situé à l'Hôtel de Ville de la Commune de L'isle sur la Sorgue.

**Article 10 :** Adresse du site Internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées

Le site Internet de la Ville de L'Isle sur la Sorgue est consultable à l'adresse suivante : <https://www.islesurlasorgue.fr/>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

**Article 11 :** Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de L'Isle sur la Sorgue.

Fait à L'ISLE SUR LA SORGUE le



**Pierre GONZALVEZ**  
Maire de L'Isle sur la Sorgue  
Vice-président du Conseil Départemental de Vaucluse